

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**SALLE DE SPECTACLE LA NEF - CONTRAT DE
CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION DU
SPECTACLE DE CALYPSO VALOIS**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-310

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- ▣ VU, les délibérations n°90 et 91 du conseil communautaire du 7 juillet 2012 portant création de la régie dotée de la seule autonomie financière comme mode de gestion de La Nef ;
- ▣ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°186 du 30 mars 2017,
- ▣ VU, l'arrêté n°82 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession de droit de représentation du spectacle de « CALYPSO VALOIS » passé entre la société JHD PRODUCTION située 10 rue Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, et La Nef GrandAngoulême située rue Louis Pergaud 16000 Angoulême.

Article 2 – Le contrat prévoit qu'une représentation sera donnée à La Nef à Angoulême le vendredi 15 décembre 2017.

Article 3 – Le prix du spectacle s'élève à 1 055 € TTC, non compris la restauration et l'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **02 octobre 2017**
Publié ou notifié,
Le **02 octobre 2017**